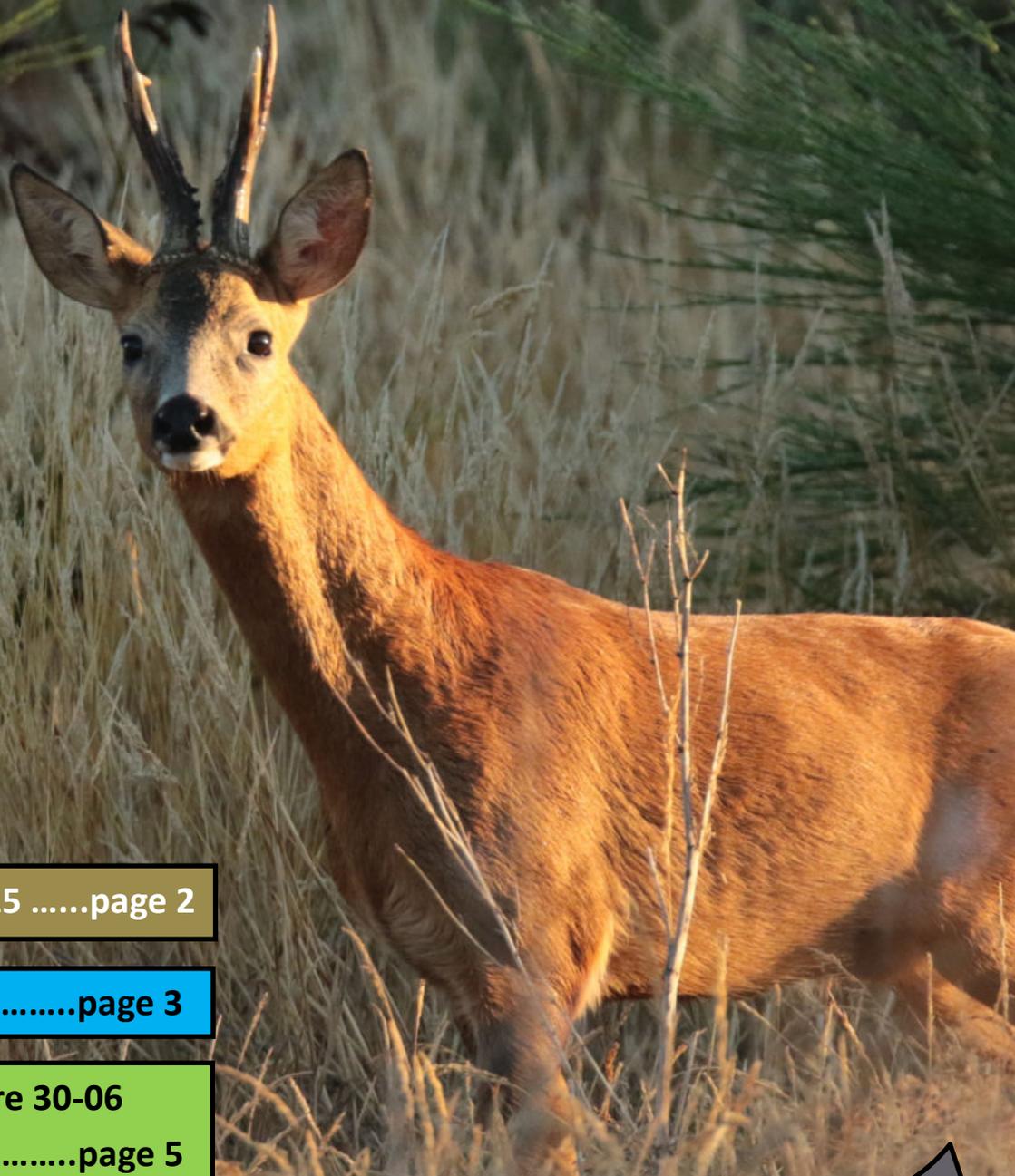




L'écoute Costarmoricaine

Photo Christophe Sablé



Activités de l'AD 2025page 2

Le mot du Présidentpage 3

Histoire du calibre 30-06
Springfieldpage 5

La taxe à l'hectarepage 7

Le Coin lecture.....page 10

N° 2 - Avril 2025



N° 2

1er semestre 2025

Siège social :

**Association Départementale des
Chasseurs de Grand Gibier
des Côtes d'Armor**

1 rue la Prunelle

22190 PLERIN

adcggcotesdarmor@gmail.com

Président :

Bertrand Carré

06 61 75 04 16

Secrétaire :

Dominique Gourden

06 75 46 63 95

adcgg22.secretariat@gmail.com

Site internet

www.ancgg.org/ad22

Suivez nous sur Facebook

<https://m.facebook.com>



*Le contenu de ce bulletin ne peut être re-
produit sans l'autorisation de l'Association
Départementale des Chasseurs de Grand
Gibier des Côtes d'Armor*

*Les opinions émises n'engagent que leurs
auteurs.*

Comité de rédaction

Bertrand CARRÉ

Dominique GOURDEN

Sommaire

Activités de l'AD	page 2
Le mot du Président	page 3
Challenge régional de tir	page 4
Technique Le calibre 30-06 Springfield	page 5
La taxe à l'hectare	page 7
Le coin véto	page 8
Le coin lecture	page 10
Le coin cuisine	page 12
Les petites annonces	page 15

ACTIVITÉS DE L'AD

FORMATION BREVET GRAND GIBIER

« 28 février au 17 mai

JOURNÉES TIR ADHÉRENTS BOTSAY

« samedi 17 mai / lundi 2 juin

« lundi 15 et samedi 20 septembre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AD 22 (PLÉRIN)

« 5 avril

EPREUVE DE TIR BGG

« 24 mai

EXAMEN THÉORIQUE BGG

« 30 mai

CHALLENGE RÉGIONAL DE TIR (stand de Botsay)

« 28 juin

SOIRÉE GESTION ESPÈCE CERF

(à la demande des sociétés de chasse)

« Merci de contacter l'ADCGG 22

FORMATION TIR

sur cible en mouvement et moyenne distance

« Merci de contacter l'ADCGG 22

Le mot du Président

Chers Adhérents,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve alors que la saison de chasse du grand gibier vient de se terminer hormis celle du sanglier, chasse désormais praticable toute l'année dans le respect de l'arrêté préfectoral.

Je commencerai bien sûr en m'adressant à vous par saluer l'élection de Monsieur Dominique CHARLES à la tête de notre fédération de chasseurs. Je lui souhaite une longue mandature en souhaitant le rencontrer dès que possible. Quant à Monsieur Yvon MEHAUTE, je le remercie pour toutes ces années passées à la tête de la Fédération des Chasseurs de notre département. Personnellement je garde d'excellents souvenirs en sa compagnie, notamment lors des journées « sécurité à la chasse » à Avaugour Bois Meur auxquelles certains d'entre vous ont pu participer.

C'est donc pour moi, l'occasion de vous adresser ce deuxième exemplaire de notre bulletin de liaison de façon dématérialisée, économie oblige ! Espérons que cette lettre d'infos vous conviendra.

Nous sommes à la fin de la saison de chasse du grand gibier, période durant laquelle le chasseur de grand gibier, titulaire d'un plan de chasse, dresse le bilan de sa réalisation. De la réflexion se projettera pour certain une décision tendant à l'accroissement des prélèvements, pour d'autres, à une diminution de ceux-ci sans toutefois ternir le plaisir incomparable de se retrouver ensemble entre amis avec nos équipages de chiens courants.

Les décisions, en ce domaine au moment opportun, ne sont pas toujours aisées à prendre, et sont parfois mal comprises, alors même que leur bonne exécution demeure toujours sujette à de multiples aléas qui, nous le savons, font partie intégrante... du plaisir de la chasse !

Certains d'entre nous ont dû « lever le pied » sur l'espèce chevreuil. La prudence est toujours bonne conseillère car en la matière, il faut parfois plusieurs années de patience pour retrouver une densité d'animaux satisfaisante. Cette diminution des chevreuils sur certains secteurs est due (apparemment) au changement climatique. Une diminution des chevrillards, sans doute à cause d'un printemps très pluvieux a également été constatée. Mes vives félicitations à ceux qui ont assuré leur prochaine saison de chasse, en préservant les chevrettes.

Concernant l'espèce sanglier, les prélèvements sont en forte hausse et parallèlement la facture des dégâts qui lui est imputable également... ! Gageons que les chasseurs costarmoricains sauront relever le défi, et assureront au mieux leur rôle de régulateur.

Comme vous le savez tous, 2025 est l'année de la mise en place d'une contribution territoriale « dégâts » communément appelée « taxe à l'hectare » engendrant pour la première fois dans notre département, une contribution financière pour chaque territoire de chasse.

Pour ma part, j'ai assisté à cinq réunions de secteur, et il est vrai que c'est un sujet sensible, à une période où l'on constate une baisse des permis de chasser et donc une moindre rentrée financière pour la structure de chasse locale, mais aussi pour notre fédération. Personnellement, je trouve que notre fédération a bien travaillé sur ce sujet, notamment en répartissant le montant de la taxe par pays cynégétique soit 0,56 € pour le plus impacté (pays 12) et 0,04 € pour le pays 10... Et pourtant ils sont voisins. Il est vrai que le pays 12 représente à lui seul, 25% du montant de la facture départementale « dégâts » soit sans doute plus de 600 000€ pour cette année.

A nous chasseurs de grand gibier de remédier à cette situation, en augmentant de façon drastique nos prélèvements de sus-scrofa. Et puis, si certains parmi vous voient d'autres solutions merci de nous en faire part. N'oubliez pas de bien étudier l'arrêté préfectoral, concernant le tir du sanglier sur la période du 1^{er} avril 2025 au 30 mai 2025.

Petite précision, le tir d'été du chevreuil, vous permettra de réguler, renards et sangliers cette année encore à partir du 1^{er} juin prochain. L'ADCGG22 compte sur tous les chasseurs costarmoricains pour réguler les brocards dans les jeunes plantations, là où ils commettent beaucoup de dégâts comportementaux et alimentaires au grand dam de nos amis les forestiers. C'est aussi l'occasion de réguler le renard qui prélève beaucoup de jeunes chevrillards à cette époque. Je vous invite à accéder à notre site Facebook, où vous pourrez découvrir une vidéo de prédation du renard sur un jeune chevrillard qui vient de naître, je suis certain que cette vidéo ne vous laissera pas indifférent surtout si vous n'avez pas pu assister à notre assemblée générale durant laquelle trois vidéos sur ce sujet ont été projetées.

A très bientôt, chers adhérents et amis. Merci encore de votre soutien, vous ne serez pas déçus en 2025 par l'activité de l'ADCGG22 dans le domaine de l'équilibre forêt-Gibier, mais aussi du tir à Botsay lors de séance d'entraînement ou encore lors de notre concours régional. Le brevet « Grand Gibier 2025 » a déjà commencé avec 13 participants. Félicitations à tous.

Bertrand CARRE

Président de l'ADCGG22





28 juin 2025

CHALLENGE RÉGIONAL DE TIR ADCGG 22 STAND DE BOTSAY



5 épreuves au programme

Sanglier courant 25 m vitesse rapide

Sanglier courant 50 m

Précision cible fixe 50 m bras francs

Précision cible fixe 100 m sur canne de pirsch

Précision cible fixe 150 m sur canne de pirsch

(série de 4 balles pour chacune des disciplines)

Engagement 25€ repas compris (repas accompagnant 15 €)

Prévoir protections auditives

Contact et règlement complet

adcg22.secretariat@gmail.com

L'Histoire du 30-06 Springfield

Par Jean Richard Salmon

Histoire d'une munition de guerre interdite en France jusqu'en juillet 2013.

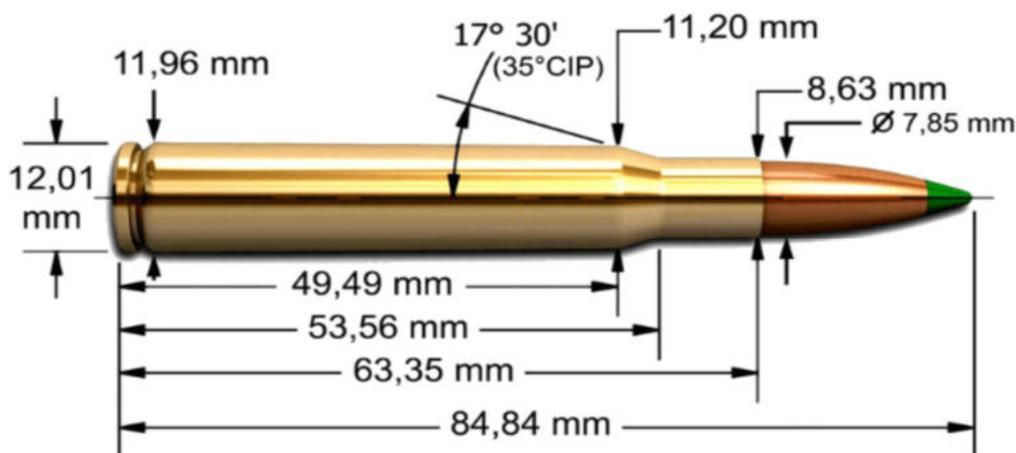
Dans une armurerie où j'ai mes habitudes ; je remontais les vitrines en appréciant de belles carabines à verrou, linéaires et semi-auto de fabrication française, allemande, américaine et autrichienne ... Pratiquement toutes les armes présentées étaient chambrées en 30-06. Pour nous – Français – la munition 30-06 est devenue une munition de chasse depuis l'ouverture 2013, auparavant c'était une munition de guerre (effroi dans les chaumières) et notre Administration a pris cette décision le 18 avril 1939 pour en finir le 30 juillet 2013 après 74 ans de réflexions. J'avais également noté depuis peu que nos adhérents au sanglier courant commençaient à utiliser majoritairement cette munition. Prenons la machine à remonter le temps... Nous sommes aux états unis au tout début du XXème siècle - en Europe et notamment en Allemagne se développent des munitions modernes, qui ne ressemblaient à rien du passé, 7x57 et 8x57, qui associées aux fusils Mauser 98 sont redoutables et fiables - la réponse américaine ne tarde pas ce sera du 7,62 (0,308 inch) développé dès 1901 et modifié en 1902 et 1903 pour enfin prendre sa forme définitive en 1906.

La 30-06 Springfield est née :

30 : calibre 308 ou 7,62mm pour le système métrique, en réalité un 7,82 à fond de rayure.

• 06 : année de naissance, 1906.

• Springfield : arsenal où il a été développé en collaboration avec winchester.



Cette cartouche utilisée militairement pendant les deux guerres mondiales et en Corée est remplacée en 1954 par le 7,62x51 OTAN autrement dit par le 308Win en version civile. Néanmoins le 30-06 reste utilisé jusqu'en 1970 pour des opérations plus « punchy ». Aux USA, une munition de guerre et une munition de chasse ne sont différenciées que par l'ogive, les fabricants, les armuriers et les adeptes du rechargement s'emploient à développer cette base en munition utilisable à la chasse. Il ne faut pas oublier que les surplus militaires réformés sont relâchés dans le public permettant ainsi des entraînements à 1 centime de dollar la cartouche. Néanmoins, une bonne cartouche doit être portée par une bonne presse et quelques bonnes incarnations.

Citons :

• Le président Roosevelt qui utilisa ce calibre en 1909 pour la première fois à la chasse lors d'un safari de 9 mois en Afrique, il utilisait également un 405 Win dans des chasses en battue.

• Ernest Hemingway ; journaliste, écrivain, correspondant de guerre américain, prix Nobel de littérature en 1954 fut un passionné du 30-06 qu'il utilisa en safari sur lions et buffles.

• Ed Matunas ; tireur, chasseur dès son plus jeune âge, armurier pendant 12 ans, directeur d'un labo de balistique et créateur d'outils de rechargement écrivait dans différents livres et revues.

Le 30-06 est au carrefour :

• De sa facilité à recharger, avec les résultats qui vont avec...

• De l'acceptabilité du recul par Monsieur tout le monde

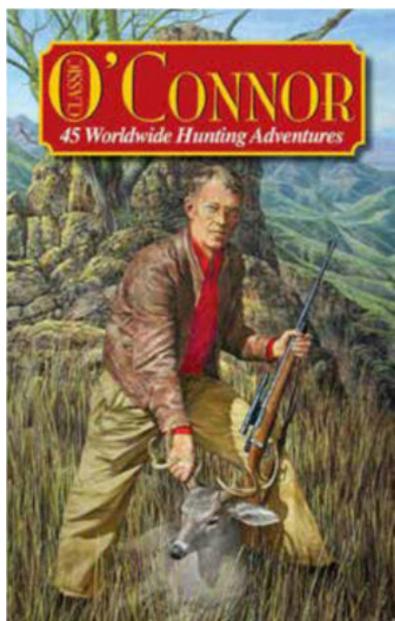
• De sa flexibilité pour un usage de poids de balles de 110 grains (nuisibles) à 220 grains (grand gibier, Europe et Amérique du nord)

• Des résultats toujours au-dessus de la moyenne avec toutes les poudres tous les poids de balle et ceci avec des pressions moindres que nos magnums actuels. Devant cette munition presque universelle, il y a toujours des passionnés autrement dit des bricoleurs éclairés qui essayent de créer une « wildcat », c'est-à-dire une munition artisanale, bien entendu dotée d'un pouvoir magique ! Nous arrivons en 1925, notre 30-06 est dotée d'une balle de .277 inch, c'est-à-dire un vrai 7mm, dont les poids varient de 100 à 150 grains pour des vitesses de 1000 à 880 m/s. Cette munition prend le nom de 270 Winchester.

Pour l'incarnation et la presse Jack

O'CONNOR :

- Études de journalisme diplômé de l'université du Missouri en 1927
- Professeur de journalisme à l'université d'Arizona
- Éditorialiste du magazine *Outdoor life* de 1941 à 1972
- Pigiste au *Hunting magazine*
- Ecrivain de romans et livres sur la chasse, le tir et les armes.



Dès 1925, il s'intéresse à

cette munition

- j'ai toujours été un partisan

des vitesses aussi hautes que possible

combinées avec un bon poids de

balle –

Cet homme a utilisé le 270 Win sur tous les continents avec un chargement fétiche, balle de 130 grains à 963 m/s, ce qui a fait de lui le spécialiste des gibiers de montagne nordaméricain et pape du 270 Win. J'ai noté une remarque intéressante dans son livre « The Rifle book » *Une bonne chose sur un bon .270, pour de multiples raisons, il conduit différents poids de balles approximativement vers le même point d'impact jusqu'à 200 Yards. Un 30-06 ne le fait pas...*

Toujours dans les années 1920, notre 30-06 se retrouve coiffée d'une ogive de .358 inch soit 9,12 mm dans un arsenal de Philadelphie d'après un cahier des charges du colonel T. Whelen.



Ernest Hemingway, à droite, lors de la libération de Rambouillet en août 1944

DO-IT-YOURSELF GUN REPAIR



EDWARD A. MATUNAS

Cette démarche, opposée au 270Win, propulse des ogives de 200 grains à 853 m/s et des 250 grains à 762 m/s. Cette munition est nommée .35 WHELEN. Cette création de 1920 reste totalement artisanale, en 1950 elle avait presque totalement disparu mais restait vivante grâce à quelques puristes. C'est en 1987 que cette « wildcat » est définitivement manufacturée par Remington et parvient en France dans les années 1990. La puissance engendrée par la .35 Whelen en fait une cartouche bien plus puissante que la 30-06 avec

des coûts bien inférieurs à une .375 HH ce qui lui a valu le sur nom de « magnum du pauvre » Néanmoins, aux USA, cette munition est reconnue comme parfaitement efficace sur les élans et ours bruns. J'ai deux relations de chasse dans mon entourage qui utilisent avec succès le 35 WHELEN sur cerfs et sangliers. Pour nous, en Europe, le .35 whelen concurrence le 9,3x62 en offrant un recul bien plus confortable

À la vue des différents catalogues de munitions et le nombres de références disponibles... Nous ne pouvons que nous étonner que dans notre valise, avec une cinquantaine de douilles (autrefois de guerre), trois outils de rechargement et un bidon de poudre – je pense à la Tubal 5000 « cocorico ! » - on puisse chasser sur les cinq continents d'une manière tout à fait probante.

J.R.S.

Le point sur la Contribution territoriale dégâts 2025/2026 ou taxe à l'hectare

Ce qu'il en est exactement, alors que les réunions de secteurs viennent de se terminer :

Un impératif : trouver un financement auprès des chasseurs pour assurer l'indemnisation des dégâts de grand gibier, principalement ceux du sanglier en constante augmentation depuis plusieurs années. Rappelons que jusqu'à présent notre fédération réussissait à boucler le budget « dégâts » grâce aux bracelets cerf, chevreuil et sanglier ! mais ce n'est plus possible.

Cette nouvelle contribution financière existe dans chaque département mais dans le notre elle était nulle jusqu'à maintenant.

De plus, cette année, notre fédération va devoir puiser dans ses économies pour dégager 411 000€ afin d'assurer le dédommagement de nos agriculteurs malgré cette taxe à l'hectare et boucler ainsi le budget « dégâts ».

Petite précision à ce sujet : **Les chasseurs doivent impérativement payer les factures liées aux dégâts de gibier.... C'est la loi ! Même si les terres ne sont pas baillées ou interdites de chasse! C'est injuste mais c'est ainsi....**

Notre fédération a beaucoup travaillé sur la façon d'établir une taxe à l'hectare la plus juste possible, et c'est une répartition du montant de la taxe, secteur cynégétique par secteur cynégétique qui a été décidée. Ce n'est qu'une proposition jusqu'au jour de l'assemblée générale de notre fédération qui se tiendra le samedi 19 avril prochain mais n'en doutons pas elle sera adoptée.

Ainsi, chaque secteur cynégétique (13 au total) se voit attribuer une taxe basée sur le coût réel des indemnités dans son secteur durant l'année 2023/2024. Le coût de la facture 2024/2025 ne sera connu que fin juin 2025.

Exemple : le secteur qui va se voir attribuer la taxe la moins chère sera le secteur 10 (0,04 €) et à l'opposé le secteur 12 avec 0,56€. Ces deux secteurs se touchent à l'ouest du département. Cependant le secteur 12 représente à lui seul, 25% de la facture totale soit 125 000 euros sur 600 000€ !

Pour les autres secteurs qu'en est-il ? Il faudra déboursier par hectare baillé ...

Secteur 1 : 0,31 €	Secteur 2 : 0,06 €	
Secteur 3 : 0,13 €	Secteur 4 : 0,23 €	
Secteur 5 : 0,05 €	Secteur 6 : 0,10 €	
Secteur 7 : 0,21 €	Secteur 8 : 0,07 €	
Secteur 9 : 0,06 €	Secteur 10 : 0,04 €	
Secteur 11 : 0,09 €	Secteur 12 : 0,56 €	Secteur 13 : 0,19 €

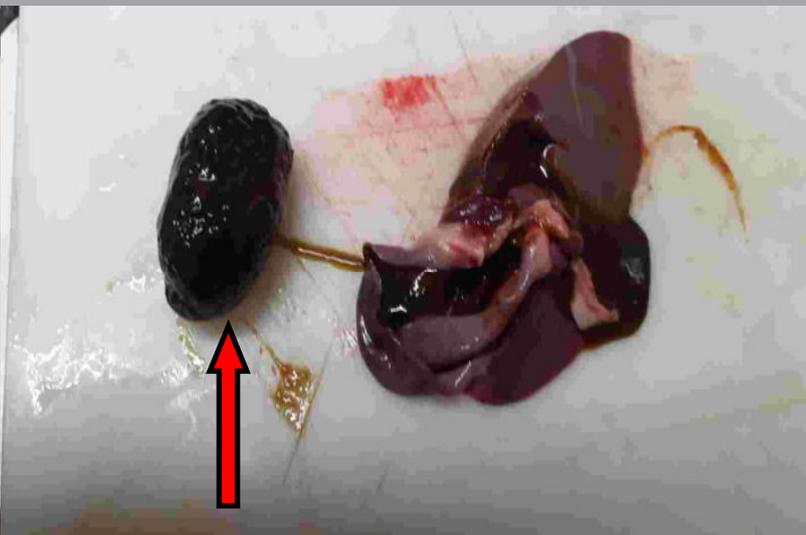
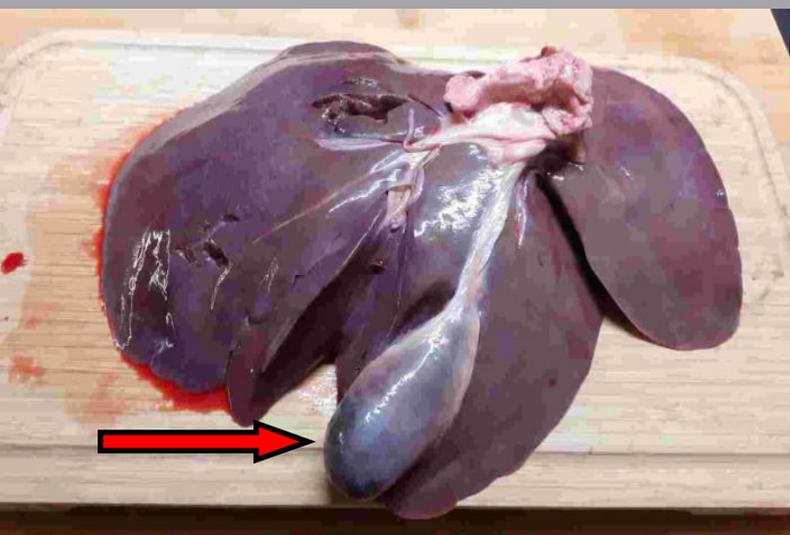
Chaque territoire selon le pays cynégétique, devra donc verser une cotisation basée sur le nombre d'hectares baillés à laquelle se rajoutera une taxe forfaitaire de 100 euros, indépendamment de la surface du territoire, ce qui devrait inciter les petites superficies à se regrouper.

Pour l'année qui se profile, la contribution territoriale dégâts se répartira comme suit : 100€ plus 1 euro pour la plus petite structure de chasse et 100€ plus 953€ pour la plus impactée.

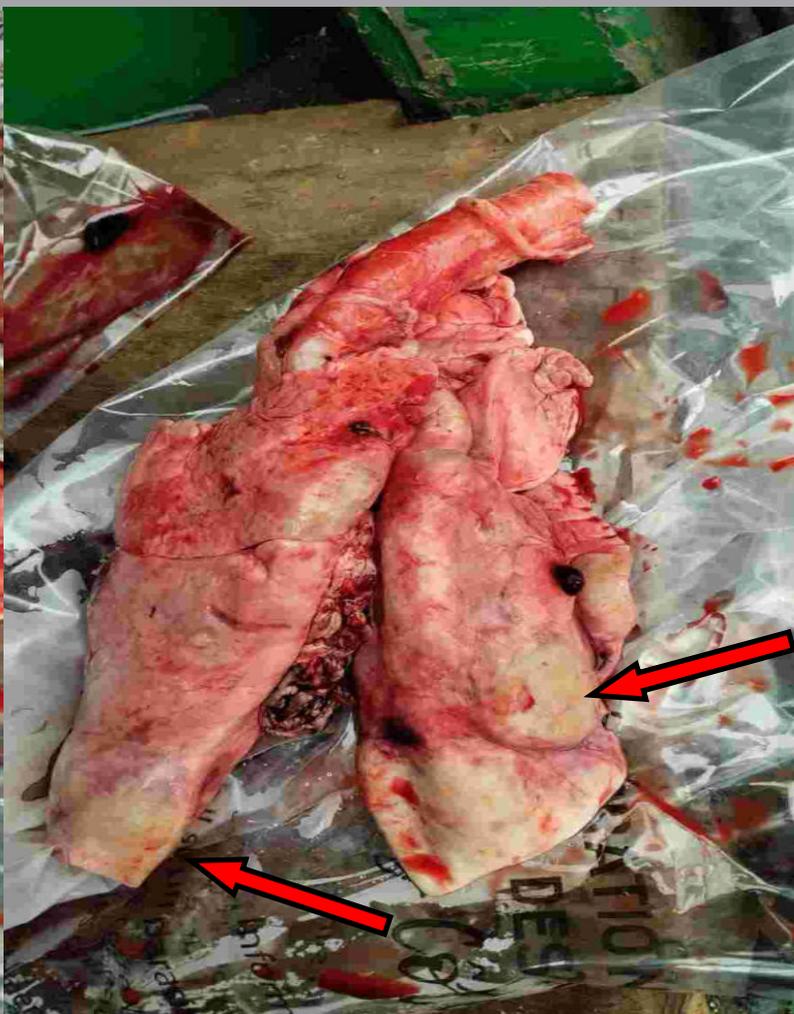
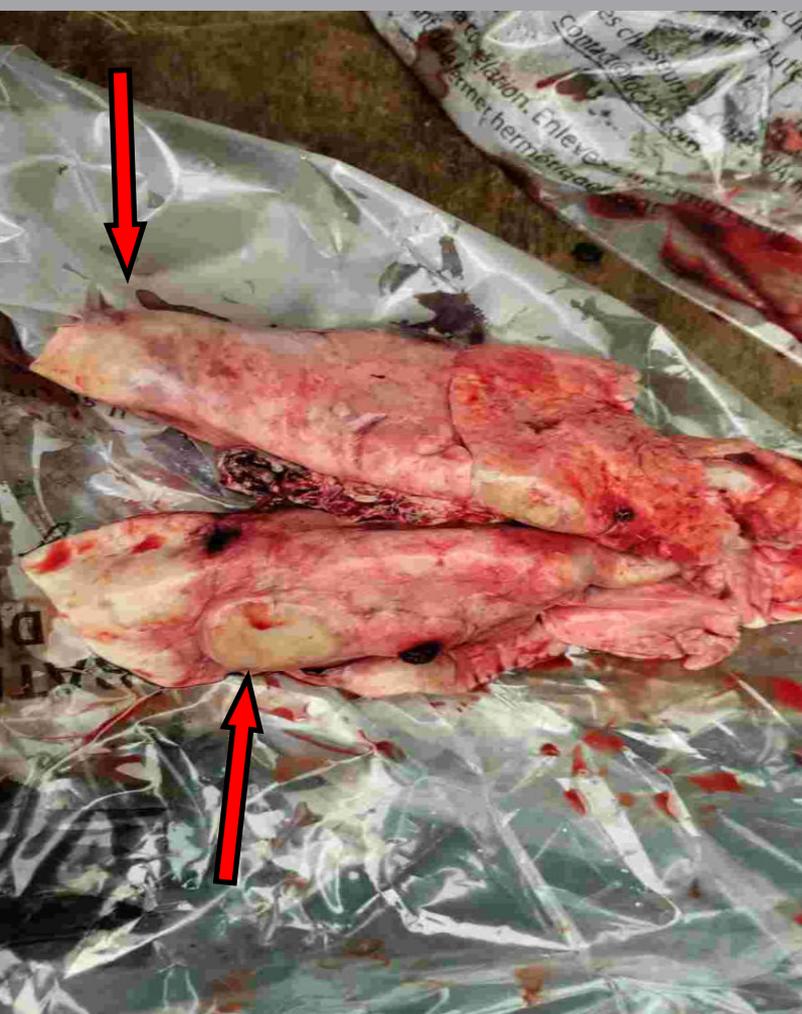
Tout ceci mérite cependant une réserve en attendant la prochaine A.G de notre fédération, car de nombreuses voix se sont élevées au cours des différentes réunions pour contester ce projet et il est toujours possible que des aménagements soient faits d'ici là. Ce qui reste certain, c'est qu'il va falloir trouver une solution pour assurer l'indemnisation des dégâts liés aux cultures. Cette façon d'en calculer le montant est basée sur la solidarité entre territoires de chasse..... qui pourrait s'en plaindre.

Le coin véto

Calcul trouvé lors de l'éviscération d'une laie de 70 kg prélevée en décembre 2024



Poumons de brocard prélevé en février
atteint de Strongylose pulmonaire





NATURE

Merci à tous ceux qui ont pleinement participé les 14 15 16 mars à « nettoyer » la nature trop souvent prise pour une « poubelle » par des irresponsables!

Quelques photos d'un de nos adhérents.....

Certes la mer gagne du terrain sur les terres....mais de là à trouver des St jacques aux environs de Pleudihen s/Rance!!!!



Coquilles St Jacques



Bouteilles, papiers....



Plastique, parpaing...



BREVET GRAND GIBIER 2025



PROMOTION BREVET GRAND GIBIER 2025 Les candidats et encadrants



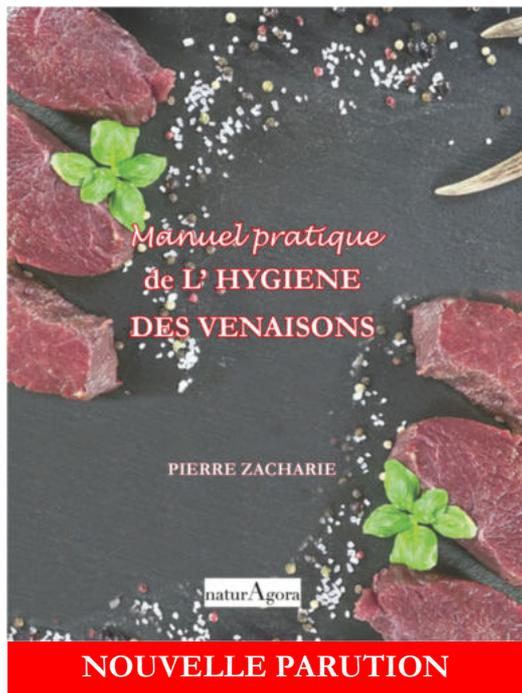


Manuel pratique DE L' HYGIENE DES VENAISONS

PIERRE ZACHARIE

Tél : 06.84.24.19.83 - pierrealachasse@yahoo.fr

LE COIN LECTURE



NOUVELLE PARUTION

Amis chasseurs,

La rédaction de plusieurs ouvrages sur les thèmes de l'examen sanitaire, des principales pathologies, des techniques d'éviscération, de découpe ainsi que les différentes possibilités de valoriser sa venaison m'a permis de voir tout l'intérêt que vous portiez à ces sujets.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'éditer un nouvel ouvrage : le *Manuel Pratique de l'Hygiène des Venaisons*, ouvrage facile d'utilisation et richement illustré.

Ce manuel pratique doit apporter au chasseur des informations appropriées sur les dangers susceptibles d'apparaître au cours des différentes opérations de traitement du gibier après son prélèvement ainsi que les mesures visant à maîtriser ces dangers. Il s'agit de règles de base que le chasseur se doit de connaître et d'appliquer afin de garantir la salubrité de la venaison même s'il n'y a pas de commercialisation de sa part.

Pour en faciliter l'emploi, il a été choisi de rédiger ce manuel en respectant la chronologie de l'acte de chasse et de la préparation de la carcasse et donc de la venaison. Dangers, risques et mesures correctives y sont expliqués dans chaque partie afin que le chasseur puisse proposer une venaison de qualité au consommateur en cas de vente tout en se protégeant lui-même et sa famille contre certaines maladies que le gibier serait susceptible de transmettre.

Une approche et une sensibilisation à la problématique de la sécurité alimentaire des venaisons est indispensable comme dans tous les autres domaines. Au risque d'enfoncer "des portes ouvertes", de faire réfléchir les chasseurs sur certaines certitudes, croyances ou questionnements, ce manuel doit permettre d'apporter de nombreux éléments de réponses à ces derniers.

PIERRE ZACHARIE

BON DE COMMANDE

Nom :Prénom

Adresse :

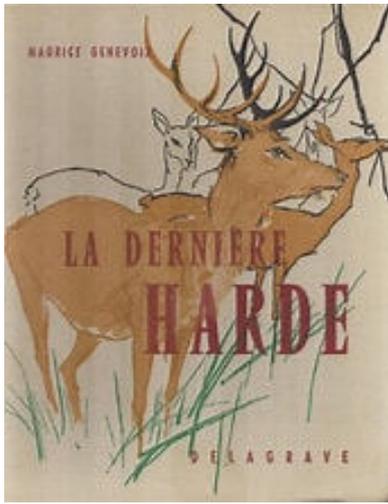
Code postal :Ville :

MailTéléphone

Je commande ex. X 15 euros (frais de port inclus)

J'envoie un chèque de euros à l'ordre de

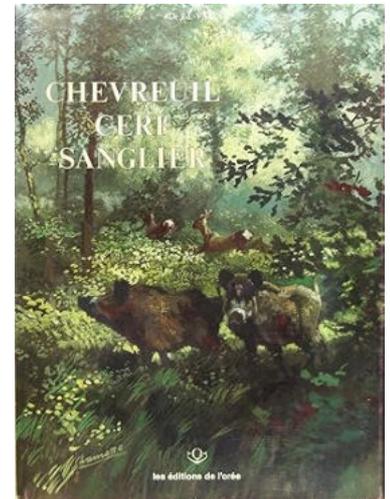
Pierre Zacharie - 15 Impasse des 4 Vents - pavillon 7 - cedex 244 – 38090 VILLEFONTAINE



La Dernière Harde

Maurice GENEVOIX 1938

Éditions DELAGRAVE



Chevreuil, Cerf, Sanglier, Etudes et récits
d'un chasseur Dr Edouard VARIN 1979
Editions de l'ORÉE

CAPREOLUS CAPREOLUS

Un DVD de Jean-Claude MESLÉ

Photographe animalier et membre d'honneur de l'ADCGG 35

Réalisation, montage, sons:
Jean-Claude Meslé

Collaboration, écriture, voix:
Bâtonnier Francis Poirier
Avocat honoraire du Barreau de Rennes

Droné:
Yannick Pannetier

Capreolus capreolus, ce gracieux cervidé est présent dans tous les biotopes, élégant, curieux, le chevreuil est vraiment un animal de proximité. Néanmoins pour le découvrir il faut prendre du temps...

Dans ce film, les auteurs à l'affût nous apportent leur expérience et nous font découvrir les subtilités du comportement et la vie discrète du chevreuil observée pendant de nombreuses années.

Durée: 60 mn

Capreolus capreolus

Capreolus capreolus

Un film de Jean-Claude Meslé

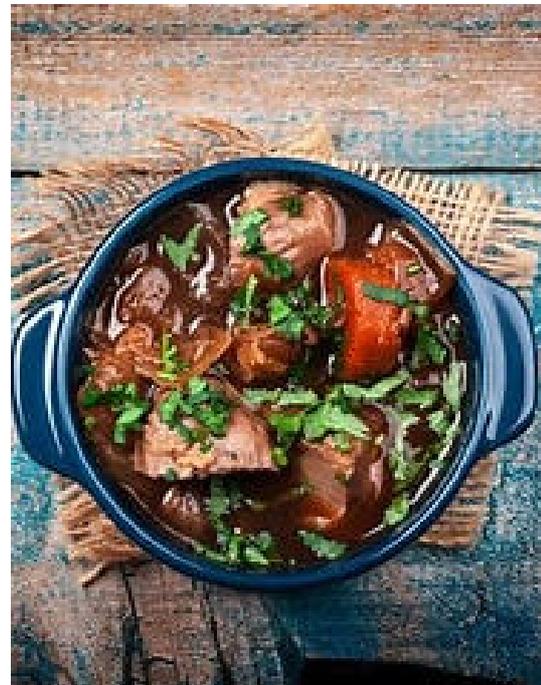
LE COIN CULINAIRE

Daube de sanglier à la bière pour 6 personnes...

Préparation : Préparation 45 min – Cuisson 3 h 15 min – Repos 12 h

Ingrédients :

- ◆ 1 à 1.5 kg de sanglier (coupé en morceaux)
- ◆ 3 à 4 oignons coupés en morceaux
- ◆ 4 à 6 carottes
- ◆ 2 clous de girofle
- ◆ 1 l et 1/2 de bière de caractère
- ◆ 1 bouquet garni
- ◆ muscade selon vos goûts
- ◆ huile d'olive, sel, poivre
- ◆



Cuisson :

1. Emincez 2 carottes.
2. Faites mariner dans un plat, les morceaux de sanglier avec 2 oignons, les clous de girofle, les 2 carottes émincées, du sel, du poivre, le bouquet garni, et arrosez le tout de bière. Laissez reposer 12 heures minimum.
3. Egouttez les morceaux
4. Faites fondre le reste d'oignons et le reste de carottes dans un plat avec un peu d'huile d'olive, sans les faire dorer, ajoutez les morceaux de sanglier et faites-les dorer à feu doux.
5. Passez la marinade et ajoutez au plat les ingrédients de cette marinade sauf le liquide. Eventuellement, mettez un peu de noix de muscade.
6. Faites chauffer sans bouillir la marinade et ajoutez-la au plat.
7. Laissez mijoter 3 heures. Salez et poivrez selon votre goût.
8. Servez avec des navets confits et des pommes de terre vapeur.



UDUCR 22



L'association de l'UDUCR 22 comporte 8 conducteurs (formation lors d'un stage UNUCR obligatoire).

Ces différents binômes sont formés avec comme équipiers canins des : Rouge de Bavière, Rouge de Hanovre, Teckel, et retriever du Labrador.

Ces équipes interviennent bénévolement sur simple appel téléphonique dans la limite de leur disponibilité et ce quelque soit la blessure, action de chasse, collision routière, accident agricole.

N'étant pas considéré comme un acte de chasse, ces conducteurs (assurance spécifique) peuvent intervenir toute l'année.

- CATTEUW Ronald 06 68 55 02 33 Dolo

- OGE Pascal 06 86 31 32 52 Plufur

- GUERIN Bernard 06 22 98 27 79 Quévert

- LAURENT Chrystèle 06 35 18 40 71 Pleudihen/Rance

- HUBERT Guy 06 58 11 31 46 St Jacut du Méné

- SCRIGNAC Raphaël 06 02 34 99 00 Tréglamus

Saison 2024 2025 80 interventions de l'UNUCR dans les côtes d'Armor (dont 18 de conducteurs unucr hors département essentiellement du 35).

Non comptabilisé environ 37 interventions de l'uducr22 hors département (essentiellement dans le 56).

Ces 80 interventions se décomposent : en environ 53 sangliers, 18 chevreuils, 9 cervidés)

Ces interventions sont à 95% dues à des tirs de battues (environ 25 contrôles de tir gibier manqué, 20 réussites et 35 échecs).

Les indices sont très importants



Le résultat



Association Nationale des Conducteurs de Chien de Rouge

ANCCR22

Interventions 2024/2025

Nationales :

- 236 recherches dont 102 réussites
- 56 échecs
- 31 contrôles de tir

Département 22 :

- 154 recherches dont 67 réussites
- 91 échecs
- 43 contrôles de tir

Le résultat





AFACCC 22



Le Village FACCC au **GAME FAIR 2025**: Un Rendez-vous Incontournable pour les Passionnés de Chasse aux Chiens Courants!

La Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (**FACCC**) aura une présence remarquable au Game Fair 2025, qui se déroulera du **13 au 15 juin 2025** à **La Motte-Beuvron**. Cet événement de référence dans le monde de la chasse et de la nature accueillera un village FACCC, où près **1000 chiens courants** seront présentés, offrant aux visiteurs une immersion unique dans l'univers de cette pratique ancestrale.

La FACCC, qui regroupe plus de 130 associations locales, s'engage activement à promouvoir et protéger la chasse aux chiens courants, une tradition solidement ancrée dans le patrimoine cynégétique français. Elle veille à ce que cette forme de chasse soit respectueuse de l'équilibre naturel, tout en transmettant les valeurs de la chasse responsable aux nouvelles générations de chasseurs. Le Game Fair sera une occasion de découvrir la diversité des races de chiens courants et leur rôle essentiel dans la gestion durable des espèces de gibier.

Les membres de l'AFACCC sont chaleureusement invités à venir avec leur meute et à représenter leur association départementale lors de cet événement d'envergure. Des démonstrations de travail des chiens, des échanges passionnants entre chasseurs et éleveurs, ainsi que des moments de partage convivial seront au programme.

Rendez-vous les, 13, 14 et 15 juin 2025 pour faire briller la chasse aux chiens courants et célébrer ensemble cette tradition au cœur de la Sologne. Une opportunité unique de montrer votre passion et de contribuer au rayonnement de la FACCC !



Fêtes Estivales



Au cours de ces derniers mois, **l'AFACCC 22** a activement participé à de nombreuses fêtes locales organisées par diverses associations et sociétés de chasse dans **tout le département**. Ces événements festifs ont non seulement permis à l'association de renforcer sa visibilité, mais aussi d'étendre son influence auprès d'un public plus large.

L'AFACCC 22 a su profiter de ces moments conviviaux pour présenter ses missions et ses engagements en matière de chasse aux chiens courants. Représentée au niveau national par la FACCC (Fédération des Associations pour la Chasse aux Chiens Courants), l'association a pu expliquer ses valeurs : une chasse éthique et respectueuse de la faune, tout en défendant le savoir-faire traditionnel de la **chasse aux chiens courants**.

En somme, la présence de l'AFACCC 22 lors de ces fêtes locales constitue un atout majeur pour accroître sa visibilité, promouvoir la chasse aux chiens courants, développer son réseau et recruter de nouveaux membres, tout en mettant en avant ses **valeurs** et son **engagement** pour une chasse traditionnelle respectueuse.



LES PETITES ANNONCES

Chasse d'amis de 500 ha au cœur de la Bretagne, grand gibier uniquement. Plan de chasse de 24 chevreuils, 2 cervidés, sangliers. Recherchons deux postés pour compléter le groupe. Nous disposons de 2 meutes et pratiquons la journée continue. Possibilité de pratiquer le tir d'été, chevreuil, sanglier et renard. Venaison partagée. Prélèvement en 2023 du record de Bretagne cerf (221.40 points).

Ambiance très sympathique dans un magnifique gîte de chasse. Pas de route, chasse d'un seul tenant très vallonnée. Règlement très strict au niveau de la sécurité. 2 jours d'entretien des allées par an.

Jeune chasseurs bienvenus. Invitations régulières possibles dans un maximum de 25 fusils.

Privilégions le tir à balle. Recherche au sang systématique si indices ou à la demande du tireur. Une chasse par semaine soit le lundi, mercredi ou samedi. (22 sorties dans l'année).

Prix 500 € Tarif préférentiel moins 25 ans

« Merci de contacter Bertrand au 06 61 75 04 16 »



Forêt de LORGE(22)

🌳2000 hectares🌳

Recherche saison 25/26

Actionnaires

Demi-actionnaires

Plan de chasse:

Cervidés chevreuils sangliers

Contact pour infos



06.89.65.74.57

06.40.65.31.02

06.63.12.09.91

TARIF PREFERENTIEL - 65 25 ANS
Etre contact

